

TITRE III.

DÉVELOPPEMENS**DU BUDGET DES DÉPENSES****DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,****POUR L'EXERCICE 1839.**

ARTICLE DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
CHAPITRE I.					
Administration centrale.					
1	Traitement du Ministre	1	21,000	21,000	21,000
2	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service	50	"	107,000	107,000
3	Matériel.	"	"	15,000	15,000
4	Frais d'impression de recueils statistiques	"	"	4,000	4,000
5	Frais de route et de séjour	"	"	3,000	3,000
CHAPITRE II.					
Ordre judiciaire.					
COUR DE CASSATION. — Personnel.					
1	Premier président	1	14,000	14,000	233,800
	Présidens de chambre	2	11,000	22,000	
	Conseillers	16	9,000	144,000	
	Procureur-général.	1	14,000	14,000	
	Avocats-généraux.	2	9,000	18,000	
	Greffier	1	5,000	5,000	
	Commis-greffiers	2	3,000	6,000	
	Huissiers-audienciers	6	750	4,500	
	Messagers	2	600	1,200	
	Id.	1	700	700	
	Chef de bureau pour le parquet	1	2,500	2,500	
	Employé Id. Id.	1	1,200	1,200	
	Messenger-huissier de salle	1	700	700	
Matériel et menues dépenses.					
2	La cour	"	"	2,000	2,000
	Le parquet.	"	"	1,000	1,000

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1839.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1838.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1839.	Observations.
21,000	21,000	"	"	"	a) Le refus de la part de la Cour des Comptes, de continuer à liquider sur les allocations pour dépenses imprévues, frais d'impression de recueils statistiques, ch. X, art. 1.—Chap. I, art. 4), les sommes allouées annuellement à titre d'indemnité pour travail extraordinaire aux employés et gens de service, et la nécessité d'élever quelques traitements au chiffre normal affecté aux fonctions; telles sont les causes de la majoration de 7,000 francs.—Au surplus l'augmentation réelle de dépense est seulement de 2,000 francs, par suite des réductions faites sur les allocations pour dépenses imprévues et frais d'impression de recueils statistiques. b) Cette réduction est une conséquence de la majoration à l'art. 2. — Voir les motifs. c) La nécessité reconnue de faire visiter plus souvent par les fonctionnaires du Département, les prisons, ainsi que les greffes de nos tribunaux, justifie suffisamment cette majoration.
107,000	100,000	7,000 (a)	"	"	
18,000	18,000	"	"	"	
4,000	6,000	"	2,000 (b)	"	
8,000	2,000	1,000 (c)	"	"	
233,800	233,800	"	"	"	
8,000	8,000	"	"	"	

ARTICLE DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENTS	MONTANT	TOTAL
			PAR AN.	DE LA DÉPENSE.	PAR SERVICE.
	<i>COUR D'APPEL. — Personnel.</i>				
3	Premiers présidents	3	9,000	27,000	540,220
	Présidents de chambre	7	6,300	44,100	
	Conseillers	56	5,000	280,000	
	Procureurs-généraux	3	9,000	27,000	
	Avocats-généraux	3	6,300	18,900	
	Id.	4	6,000	24,000	
	Substituts	6	4,800	28,800	
	Greffiers	3	4,000	12,000	
	Commis-greffiers	14	2,500	35,000	
	Chefs de bureau au parquet	3	2,500	7,500	
	Employés	9	1,200	10,800	
	Messagers des cours	4	530	2,120	
	Huissiers-audienciers	11	500	5,500	
	Concierge	1	1,000	1,000	
	—	1	500	500	
	—	2	850	1,700	
	Messagers des parquets	3	600	1,800	
	Portier boute-feu	1	500	500	
	Présidence des assises	24	500	12,000	
	<i>Matériel des cours.</i>				
4	Cour d'appel de Bruxelles	"	"	5,000	18,000
	— de Gand	"	"	5,000	
	— de Liège	"	"	5,000	
	Mobilier pour les 3 cours	"	"	3,000	
	<i>TRIBUNAUX DE 1^{re} INSTANCE ET DE COMMERCE.</i>				
	<i>1^{re} CLASSE.</i>				
	<i>Bruxelles, Liège, Gand et Anvers.</i>				
5	Présidents	4	4,800	19,200	227,450
	Vice-présidents	5	4,000	20,000	
	Juges d'instruction	5	3,730	18,650	
	Juges	23	3,200	80,000	
	Procureurs du Roi	4	4,800	19,200	
	Substituts	10	3,200	32,000	
	Greffiers	4	2,800	11,200	
	Commis-greffiers	16	1,700	27,200	
	A REPORTER (art. 5) . . fr.				227,450

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1839.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1838.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1839.	Observations
540,220	540,220	"	"		
18,000	18,000	"	"		

ARTICLE DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE	TOTAL PAR SERVICE.
	REPORT (Art. 5.) . . . fr.	. . .	. . .	. . .	227,450
	2 ^{me} CLASSE.				
	<i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>				
5	Présidens	7	4,200	29,400	273,420
(suite)	Vice-présidens	6	3,500	21,000	
	Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
	Juges	34	2,800	95,200	
	Procureurs du Roi	7	4,200	29,400	
	Substituts	13	2,800	36,400	
	Greffiers	7	2,000	14,000	
	Commis-greffiers	21	1,200	25,200	
	3 ^{me} CLASSE.				
	<i>Audenuerde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>				
	Présidens	8	3,600	28,800	179,800
	Vice-président	1	3,000	3,000	
	Juges d'instruction	8	2,800	22,400	
	Juges	18	2,400	43,200	
	Procureurs du Roi	8	3,600	28,800	
	Substituts	9	2,400	21,600	
	Greffiers	8	1,800	14,400	
	Commis-greffiers	16	1,100	17,600	
	4 ^{me} CLASSE.				
	<i>Diekirch, Dinant, Fumes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nvelles, Ruremonde, St.-Hubert et Turnhout.</i>				
	Présidens	10	3,050	30,500	165,500
	Juges d'instruction	10	2,450	24,500	
	Juges	14	2,100	29,400	
	Procureurs du Roi	10	3,050	30,500	
	Substituts	10	2,100	21,000	
	Greffiers	10	1,700	17,000	
	Commis-greffiers	14	900	12,600	
	Frais de bureau à répartir entre les procureurs du Roi près les cours d'assises et autres où le besoin du service l'exigera	"	"	25,000	25,000
	GREFFIERS DE COMMERCE.				
	A Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	1,080	4,320	12,960
	A Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers.	9	960	8,640	

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé pour 1839.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1838.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET de 1839.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET de 1839.	CRÉDITS définitivement alloués pour l'exercice 1839.	Observations.																	
884,130	859,930	24,200 (a)	"																			
a) Par la loi du 25 mai 1838, le personnel du tribunal de Tournay a été augmenté <table><tr><td>d'un vice-président</td><td>fr. 3,500</td></tr><tr><td>de deux juges à 2,800 fr</td><td>5,600</td></tr><tr><td>d'un substitut.</td><td>2,800</td></tr><tr><td>Celui du tribunal de Charleroy d'un vice-président</td><td>3,000</td></tr><tr><td>de deux juges à 2,400 fr</td><td>4,800</td></tr><tr><td>d'un substitut.</td><td>2,400</td></tr><tr><td>Celui du tribunal de Diekirch d'un juge</td><td>2,100</td></tr><tr><td colspan="2"> </td></tr><tr><td>Somme égale à la différence en plus ci-contre</td><td>fr. 24,200</td></tr></table>						d'un vice-président	fr. 3,500	de deux juges à 2,800 fr	5,600	d'un substitut.	2,800	Celui du tribunal de Charleroy d'un vice-président	3,000	de deux juges à 2,400 fr	4,800	d'un substitut.	2,400	Celui du tribunal de Diekirch d'un juge	2,100			Somme égale à la différence en plus ci-contre
d'un vice-président	fr. 3,500																					
de deux juges à 2,800 fr	5,600																					
d'un substitut.	2,800																					
Celui du tribunal de Charleroy d'un vice-président	3,000																					
de deux juges à 2,400 fr	4,800																					
d'un substitut.	2,400																					
Celui du tribunal de Diekirch d'un juge	2,100																					
Somme égale à la différence en plus ci-contre	fr. 24,200																					

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.					
6	Juges-de-paix à Anvers, Bruxelles, Gand et Liége. . .	8	1,440	11,520	304,400
	Greffiers . . . Id. . . Id. . .	12	480	5,760	
	Juges-de-paix, à Arlon, Audenaerde, Bruges, Charle- roy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Mons, Namur, Termonde, Tongres, Tournay, Verviers et Ypres.	22	1,200	26,400	
	Greffiers . . . Id. . . Id. . .	23	400	9,200	
	Juges-de-paix, partout ailleurs	197	960	189,120	
	Greffiers. . . Id.	195	320	62,400	
	GREFFIERS DE POLICE.				
	A Liége	1	1,080	1,080	5,880
	A Audenaerde, Charleroy, Courtrai, Malines, Mons, Namur, Nivelles et Tirlemont	8	600	4,800	
CHAPITRE III.					
Justice militaire.					
HAUTE-COUR MILITAIRE. — Personnel.					
1	Président	1	8,460	8,460	62,050
	Conseillers	5	6,350	31,750	
	Auditeur-général	1	8,460	8,460	
	Substitut	1	3,700	3,700	
	Greffier	1	5,290	5,290	
	Commis-greffier	1	2,120	2,120	
	Commis au greffe	1	1,270	1,270	
	Commis de l'auditeur-général	1	1,000	1,000	
2	Matériel (pour la haute-cour)	"	"	4,200	4,200
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
3	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liége	5	4,200	21,000	35,400
	Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe à Arlon, Hasselt, Mons et Namur.	4	3,600	14,400	
	Auditeurs-adjoints	4	3,600	14,400	14,400
	Prévôts militaires	13	317	4,121	4,121
CHAPITRE IV.					
Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1,000 fr. pour le greffier de la cour de cassation, à charge de délivrer gratis toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et les administrations pu- bliques.					
Uniq	Justice civile et militaire	"	"	565,000	585,000
	Garde civique	"	"	20,000	

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1839.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1838.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1839.	Observations.
310,280	310,880	"	600	(a)	a) Cette différence provient de la suppression du greffier de police à Tournay lors du décès du titulaire.
62,050	62,050	"	"		
4,200	4,200	"	"		
53,921	53,921	"	"		
585,000	570,000	15,000	(b) "		b) On ne peut évaluer très-approximativement les frais de justice. Ils sont trop variables de leur nature : on demande 585 mille francs pour 1839, parce que la dépense à compte de l'année 1837 s'élève déjà à 576 mille francs et qu'il y aura peut être encore 8 à 9 mille francs à payer sur le Budget du même exercice qui reste ouvert jusqu'à la fin de 1839.

ARTICLE DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
CHAPITRE V.					
1	Constructions, réparations et loyer de locaux Id. pour la cour d'appel de Gand (art. 2 du Budget de 1838, qui ne figure plus sur celui de 1839).	"	"	35,000	35,000
2	Constructions d'un palais de justice à Bruxelles (Pour le deuxième cinquième, à la charge par la ville et la province, de contribuer chacune pour 500 mille francs dans les frais de construction et en outre de remplir leurs obligations légales en ce qui concerne le mo- bilier, l'entretien et la réparation des locaux.)	"	"	400,000	400,000
CHAPITRE VI.					
1	Impression du <i>Bulletin officiel</i>	"	"	21,650	21,650
2	Id. <i>Moniteur</i>	"	"	70,000	70,000
3	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la cour des cas- sation</i>	"	"	2,800	2,800
CHAPITRE VII.					
1	Pensions	"	"	10,000	10,000
2	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfans mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	"	"	8,000	8,000
3	Secours à des employés ou veuves et enfans mineurs d'employés, dependans du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas	"	"	2,000	2,000
CHAPITRE VIII.					
<i>Prisons.</i>					
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nour- riture des détenus	"	"	850,000	850,000
2	Traitement des employés attachés au service des pri- sons	"	"	250,000	250,000
3	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	"	"	2,500	2,500
4	Frais d'impressions et de bureau	"	"	17,000	17,000

TOTAL EN ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1839	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1838	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1839	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1839	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1839	Observations
35,000	35,000	,	"		a) Le 3 ^e tiers des 300 mille francs votés pour la construction du palais de justice à Gand a été alloué au Budget de 1838.
,	100,000	,	100,000 (a)		b) Le nombre d'exemplaires distribués par ordres s'élève à 5,593 et coûte fr. 21,506 francs à raison de 6 francs l'exemplaire. L'allocation de 1838 est donc insuffisante et ce n'est pas trop de 150 francs de plus pour prévenir un déficit en 1839. Au surplus une partie de ces fonds entre au Gouvernement. Les communes prennent leur abonnement.
400,000	400,000	,	,		c) L'impensé ou du <i>Montcel</i> pendant les 8 premiers mois de 1838 a coûté fr. 22,274. L'affranchissement pendant les 7 premiers mois de 1838 2,560 24. Le timbre pendant la 1 ^{re} quinzaine a coûté 11,566 30.
					Total fr. 36,400 54.
21,650	21,300	150	(b)		En supposant que les dépenses d'impression, d'affranchissement et de timbre restissent les mêmes pendant les derniers mois de l'année, il y aurait en outre à payer de ce chef environ 25,000 „
70,000	64,000	6,000	(c)		ce qui élèverait la dépense totale pour impression, affranchissement et timbre, pendant 1838 à fr. 61,400 54.
2,800	2,800	,	,		Si à ces dépenses, on ajoute celles résultant des loyers et menues réparations des locaux, de l'éclairage, des combustibles, de l'abonnement à divers journaux, ports de lettres, menues fournitures, etc., ce n'est pas trop d'une allocation de 70 mille francs pour 1839. Demander moins serait s'exposer à devoir réclamer un supplément pour 1839, ainsi qu'on verra sans doute dans la nécessité de le faire ultérieurement pour couvrir les dépenses de 1838.
10,000	10,000	,	,		d) Cette majoration est l'issue d'abord sur l'insuffisance du crédit demandé pour 1838, ensuite sur ce que la régularité exige que l'on cesse de prélever les fr. us de couchage et d'habillement des détenus sur l'art. 6 sans en opérer le remboursement au Trésor. Dès lors il sera procédé à cet égard de même que pour les fournitures faites au Département de la Guerre et de la Marine. Le Budget des recettes pourra être majoré en conséquence. Il y aura compensation.
8,000	8,000	,	,		e) Il y a lieu de majorer de 10,000 francs le chiffre des traitements destinés aux employés des prisons, à cause de l'organisation du quartier d'isolement à Gand, de l'organisation du pénitencier des femmes à Nimur, de la nomination de plusieurs aumôniers et de surveillants pour les femmes dans les prisons secondaires. Il résulte aussi une augmentation de dépense de la mesure antérieure de substitution des employés libérés aux criminels détenus occupés jusqu'ici par mesure d'économie, mais sans égard pour les abus graves et les désordres auxquels cet usage donnait lieu dans les bureaux des commandans et des directeurs des travaux.
2,000	2,000	,	,		f) Cette allocation n'avait servi jusqu'ici qu'à solder les fr. us de bureau pour le service domestique des prisons. Les dépenses de l'espèce concernant le service des travaux ont constamment été imputées sur les allocations pour achat de matières premières et salaires, mais la Cour des Comptes vient de s'opposer formellement à ce qu'à partir de 1839 ces dépenses soient prélevées sur une autre allocation que celle de l'art. 4. Il a fallu prendre des mesures en conséquence.
850,000	700,000	150,000 (d)	,		
250,000	240,000	10,000 (e)	,		
2,500	2,500	,	,		
17,000	9,000	8,000 (f)	,		

ARTICLE DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENTS	MONTANT	TOTAL
			PAR AN.	DE LA DÉPENSE.	PAR SERVICE.
5	Constructions nouvelles réparations et entretien des bâtimens et du mobilier	"	"	350,000	350,000
6	Achat de matières premières et salaires	"	"	1,250,000	1,250,000
CHAPITRE IX.					
<i>Établissements de bienfaisance.</i>					
1	Frais d'entretien et transport des mendiants dont le domicile de secours est inconnu.	"	"	12,000	12,000
2	Subsides à accorder extraordinairement à des établissemens de bienfaisance et à des hospices d'aliénés.	"	"	125,000	125,000
3	Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi au colonies agricoles	"	"	74,074	74,074
4	Subsides pour les enfans trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	"	"	175,000	175,000
CHAPITRE X.					
Uniq	<i>Dépenses imprévues</i>	"	"	5,000	5,000
CHAPITRE XI.					
Uniq	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices 1834 et 1835.	"	"	3,000	3,000

TOTAL 1 ^{re} ARTICLE DU CRÉDIT demande pour 1839	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1838	DIFFÉRENCI EN PLUS AU BUDGET de 1839	DIFFÉRENCI EN MOINS AU BUDGET de 1839	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1839	Observations.
350,000 1,250,000	200,000 1,350,000	(a) 150,000 ,	, 100,000	(b)	a) La liste exacte des constructions et réparations effectuées en 1839, sera soumise à la section centrale. En attendant il y a lieu de signaler comme indispensables l'achèvement du pénitencier de Namur, de la prison d'Alost, de celle d'Anvers, la reconstruction de la prison de Valenciennes, les travaux d'amélioration des prisons de Dikrich, à Liège, à Anvers, etc., etc. — Un crédit spécial doit en outre être demandé pour la construction d'une prison neuve à Liège et l'érection d'un pénitencier pour les jeunes délinquants. Du reste il est entendu que sur cette allocation de 350 000 francs sera prélevé le remboursement des dépenses avancées par l'art. 6 du chef des travaux de construction et de réparation effectués directement par les délinquants sans le concours des entrepreneurs, de même que celles mentionnées à l'art. 14 de ce chapitre. Ces fournitures n'avaient été indiquées, jusqu'ici, que comme des produits en nature. Elles constituent cependant une dépense réelle.
12,000	12,000	,	,		b) Les approvisionnements faits en 1837 et en 1838 permettent de diminuer le chiffre de cette allocation. Il est à remarquer que nonobstant les majorations demandées aux art. 1 et 5, c'est sur l'art. 6 que les avances faites par les atchiers en fournitures d'objets mobiliers, de travaux de construction, d'effets de couchage et d'habillement, devront continuer à se faire, à Liège, qu'en raison de l'import de ces fournitures sera remboursé respectivement l'indemnité des art. 1 et 5. De cette manière cesseront les recettes fictives et les produits en nature, le contrôle exact des dépenses deviendra d'autant plus facile et la rédaction des comptes plus claire. L'examen des résultats obtenus de 1830 à 1837 inclusivement par les directeurs des travaux des prisons de Valenciennes, Vilvoorde, St Bernard et Alost et présenté dans l'état n. 2, ci annexé, servira à faire comprendre l'utilité de cette mesure. Ces résultats d'ailleurs seront sans doute considérés comme très satisfaisants.
5,000	8,000	,	3,000	(c)	c) Cette réduction est une conséquence de la majoration de l'art. 2, chap. I ^{er} .
3,000	2,000	(d) 1,000	,		d) Les Budgets des années 1834 et 1835 sont clos. Ce n'est que postérieurement à la clôture qu'il y aurait eu lieu de payer sur ces mêmes budgets 1 ^o Au sieur Ronge pour solde de travaux exécutés au palais de just. à Liège 1 572 2 ^o Au sieur Croen — aux prisons de Liège 507 44 Les 3,000 fr. demandés doivent servir à payer ces deux soldes ainsi qu'à quelques petites créances dont la liquidation a été demandée tardivement.

ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés POUR 1839.
Récapitulation.		
CHAPITRE PREMIER.		
<i>Administration centrale.</i>		
1	Traitement du Ministre	21,000
2	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service	107,000
3	Matériel	18,000
4	Frais d'impression de recueils statistiques.	4,000
5	Frais de route et de séjour.	3,000
CHAPITRE II.		
<i>Ordre judiciaire.</i>		
1	Cour de cassation. <i>Personnel</i>	233,800
2	— — <i>Matériel</i>	3,000
3	Cours d'appel. — <i>Personnel</i>	540,220
4	— — <i>Matériel</i>	18,000
5	Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce	384,130
6	Justices-de-peace et tribunaux de police	310,280
CHAPITRE III.		
<i>Justice militaire.</i>		
1	Haute-cour militaire. — <i>Personnel</i>	62,050
2	— — <i>Matériel</i>	4,200
3	Auditeurs militaires et prévôts	53,921
CHAPITRE IV.		
<i>Frais de justice.</i>		
Unique	Frais de poursuite et d'exécution, y compris 1,000 francs pour le greffier de la cour de cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et les administrations publiques	585,000
A REPORTER. fr.		2,844,601

CRÉDITS alloués POUR 1838.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	TOTAL PAR CHAPITRE des crédits DEMANDÉS POUR 1839.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1839.	Observations.
21,000	"	"	150,000		
100,000	7,000	"			
15,000	"	"			
6,000	"	2,000			
2,000	1,000	"			
233,800	"	"	1,989,430		
3,000	"	"			
540,220	"	"			
18,000	"	"			
859,930	24,200	"			
310,880	"	600			
62,050	"	"	120,171		
4,200	"	"			
53,921	"	"			
570,000	18,000	"	535,000		
2,800,001	47,200	2,600	2,844,601		

ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour 1839.
	REPORT. fr.	2,844,601
	CHAPITRE V.	
	<i>Constructions, etc, du palais de Justice.</i>	
1	Constructions, réparations et loyer de locaux.	35,000
	— pour la cour d'appel à Gand (pour mémoire)	"
2	Construction d'un palais de Justice à Bruxelles, pour le deuxième cinquième, à la charge par la ville et la province de contribuer chacune pour 500 mille francs dans les frais de construction, et en outre de remplir leurs obligations légales en ce qui concerne le mobilier, l'entretien et la réparation des locaux.	400,000
	CHAPITRE VI.	
	<i>Moniteur belge et Bulletin officiel.</i>	
1	Impression du <i>Bulletin officiel</i>	21,650
2	— <i>Moniteur</i>	70,000
3	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>	2,800
	CHAPITRE VII.	
	<i>Pensions et secours.</i>	
1	Pensions	10,000
2	Secours à des magistrats ou à des veuves ou enfans mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	8,000
3	Secours à des employés ou veuves et enfans mineurs d'employés dépendans du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas	2,000
	CHAPITRE VIII.	
	<i>Prisons.</i>	
1	Frais d'entretien et de nourriture des détenus.	850,000
2	Traitement des employés attachés au service des prisons	250,000
3	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	2,500
4	Frais d'impressions et de bureau	17,000
5	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtimens et du mobilier. . .	350,000
6	Achat de matières premières et salaires	1,250,000
	A REPORTER. fr.	6,113,551

CRÉDITS alloués POUR 1838.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	TOTAL PAR CHAPITRE des crédits DEMANDÉS POUR 1839.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1839.	Observations.
2,800,001	47,200	2,600	2,844,601		
35,000	"	"			
100,000	"	100,000	435,000		
400,000	"	"			
21,500	150	"			
64,000	6,000	"	94,450		
2,800	"	"			
10,000	"	"			
8,000	"	"	20,000		
2,000	"	"			
700,000	150,000	"			
240,000	10,000	"			
2,500	"	"	2,719,500		
9,000	8,000	"			
200,000	150,000	"			
1,350,000	"	100,000			
5,944,801	371,350	202,600	6,113,551		

ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés POUR 1839.
	REPORT. fr.	6,113,551
	CHAPITRE IX.	
	<i>Établissements de bienfaisance.</i>	
1	Frais d'entretien et de transport des mendiants dont le domicile de secours est inconnu.	12,000
2	Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et pour l'amélioration des hospices d'aliénés	125,000
3	Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles	74,074
4	Subsides pour les enfans trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	175,000
	CHAPITRE X.	
Unique	Dépenses imprévues.	5,000
	CHAPITRE XI.	
Unique	Pour solde de dépenses arriérées, concernant les exercices 1834 et 1835, dont les Budgets sont clos.	3,000
	TOTAL GÉNÉRAL.	6,507,625
	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1839	

CRÉDITS alloués POUR 1838.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	TOTAL PAR CHAPITRE des crédits DEMANDÉS POUR 1839.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1839.	Observations.
5,944,801	371,350	202,600	6,113,551		
12,000	"	"	386,074		
125,000	"	"			
74,074	"	"			
180,000	"	5,000			
8,000	"	3,000	5,000		
2,000	1,000	"	3,000		
6,345,875	372,350	210,600	6,507,625		
. . . . fr.	161,750				

44

État N^o 1.

PIÈCES A L'APPUI
DU BUDGET DE LA JUSTICE

POUR 1839.

ÉTAT COMPARATIF SOMMAIRE

DES

Travaux exécutés dans les grandes Prisons

PENDANT L'EXERCICE 1837.

Dépenses.

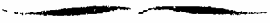
N ^o D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MAISONS DE DÉTENTION A				TOTAL.
		GAND.	VILVORDE.	S ^t -BERNARD.	ALOST.	
1	Matières premières, objets fabriqués et confectionnés, en magasin au 1 ^{er} janvier 1837.	529,229 06	236,897 97	323,886 44	22,483 36	1,162,496 83
2	Mobilier et ustensiles	41,154 02	32,516 47	27,716 43	7,844 20	109,231 12
3	Matières premières.	517,698 30	205,804 41	200,993 09	70,021 58	994,517 47
4	Blanchiment et calandrage de toiles. .	15,512 55	12,471 92	7,701 88	»	35,686 35
5	Frais de bureau.	548 32	598 56	792 14	218 38	2,157 40
6	Frais généraux	6,601 19	21,288 04	12,789 59	9,235 09	49,913 91
7	Gratifications et majorations payées aux détenus	43,574 41	34,793 55	37,925 37	26,978 68	143,272 01
8	Payé au sous-traitant Raymaekers, pour fournitures d'effets en buffle et en cuir noir, confectionnés pour son compte par des détenus mis à sa disposition.	»	114,522 42	»	»	114,522 42
9	Payé au sous-traitant Grimberghs, pour fournitures de bonnets en feutre, confectionnés pour son compte par des détenus mis à sa disposition	»	1,680 »	»	»	1,680 »
»	Bénéfice	25,169 28	36,218 79	7,393 45	35,323 13	104,104 65
		1,179,487 22	746,792 13	619,198 39	172,104 42	2,717,582 16

Recettes.

N ^o D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.	MAISONS DE DÉTENTION A				TOTAL.
		GAND.	VILVORDE.	S ^t -BERNARD.	ALOST.	
1	Fournitures d'effets militaires faites à l'armée.	347,107 82	249,190 92	103,210 79	2,077 60	701,587 13
2	— — à la marine.	9,300 "	"	"	"	9,300 "
3	— — à la douane.	"	"	6,294 99	"	6,294 99
4	— pour le service domestique des prisons.	47,424 24	24,107 94	40,857 06	29,925 28	148,314 52
5	Confection d'effets en drap pour l'armée .	"	"	"	73,802 66	73,802 66
6	Fournitures d'objets divers aux directions des travaux ou cessions réciproques . .	9,299 05	1,424 25	16,217 07	3,019 16	29,959 53
7	Fournitures à divers de divers objets . .	416 40	1,312 38	6,014 27	1,811 16	9,554 21
8	Constructions et réparations faites aux bâtimens et aux mobiliers des prisons . .	27,940 51	6,181 19	38,303 73	27,666 24	100,091 66
9	Retenues sur les gratifications payées aux détenus pour fournitures d'outils et dégâts aux matières premières.	1,523 37	804 59	786 98	1,108 73	4,223 67
10	Vente d'objets hors de service.	"	3,448 72	"	448 75	3,897 47
11	Vente d'objets d'habillement aux détenus libérés	2,691 57	"	5,194 43	801 92	8,687 92
12	Masses de détenus décédés non réclamées par leurs héritiers	"	465 68	"	"	465 68
13	Salaires de détenus employés par des entrepreneurs particuliers	"	37,139 10	325 50	2,685 30	40,149 91
14	Moins-value du mobilier de la prison de Vilvorde, constatée par une estimation détaillée	"	7,949 47	"	"	7,949 47
15	Matières premières, objets fabriqués et confectionnés se trouvant en magasin au 31 décembre 1837	687,435 12	386,850 81	369,379 88	19,045 36	1,462,711 17
16	Mobilier et ustensiles.	46,349 14	27,917 08	26,613 69	9,712 26	110,592 17
		1,179,487 22	746,792 13	619,198 39	172,104 42	2,717,582 16

ÉTAT

*Se rapportant aux observations énoncées en marge de l'article 6 du
chapitre VIII du Budget de la Justice pour 1839.*



Dépenses.

EXERCICES	INVENTAIRE	DÉPENSES	TOTAL.	FOURNITURES FAITES A					TOTAL.
	au 31 DÉCEMBRE 1830	sur les CRÉDITS aux Budgets.		A.	L'ARMÉE	LA MARINE.	LA DOUANE	LA GARDE NATIONALE	
1831	965,938 87	1,061,378 81		1,406,708 35	»	»	»	4,149 53	
1832	»	876,686 34		830,363 82	18,306 88	»	»	10,943 19	
1833	»	740,450 49		717,001 33	16,900 »	»	»	30,872 12	
1834	»	970,655 25	8,458,571 98	780,189 03	12,470 »	7,908 50	»	53,973 44	6,526,701 01
1835	»	1,061,110 71		697,255 21	16,600 »	7,550 80	»	60,201 40	
1836	»	1,394,717 91		782,103 04	19,020 »	6,715 12	10,548 95	70,318 20	
1837	»	1,381,633 57		701,587 13	9,300 »	6,294 99	24,473 85	197,806 13	
	965,938 87	7,492,633 11	8,458,571 98	5,924,197 91	92,656 88	28,559 41	35,022 80	446,264 01	6,526,701 01

Fabricats en magasin au 1^{er} janvier 1831, et dépenses sur les fonds alloués par le Budget.

Versements au Trésor

Produits en nature.

Recettes diverses versées au Trésor

Fabricats en magasin au 1^{er} décembre 1837.

Produits.

FOURNITURES FAITES AUX PRISONS, EN			TOTAL. C.	RECEITES Effectuées par le service domes- tique et versées au Trésor D.	INVENTAIRE au 1 ^{er} JANVIER 1888 E.	<i>Observations.</i>
Objets de cou- rage et de vêtement	Objets de con- structions et réparations	Fournitures diverses.				
61,401 23	13,932 68	120 31		17,073 55		
115,132 43	20,133 50	1,201 71		43,284 36		
133,910 37	26,066 65	1,490 92		28,417 77		
93,647 36	90,297 02	15,118 43	1,352,090 87	36,721 95		
127,352 42	142,073 51	25,088 66		34,928 72		
132,516 24	88,100 78	6,319 66		41,126 56		
148,314 52	100,091 66	9,244 81		29,885 44	1,573,303 35	
812,310 57	481,295 80	58,484 50	1,352,090 87	232,038 35	1,573,303 35	

(Total A.)	. . . fr.	8,458,571 98
(Total B.)	6,526,701 01	
(Total C.)	1,352,090 87	
(Colonne D.)	232,038 35	
(Colonne E.)	1,573,303 35	
TOTAL DES PRODUITS. . . fr.		9,684,133 58
BÉNÉFICE. . . fr.		1,225,561 60

48